



Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ)

**Recommandations issues du
Rapport d'activités 2016-2019
soumises au XXII^e Congrès de la
FEC-CSQ**

Syndicalisme 2.0
Syndicalisme enseignant à l'ère du numérique

3, 4 et 5 juin 2019
Lac-à-l'Eau-Claire

Recommandations issues du *Rapport d'activités 2016-2019* de la FEC-CSQ

Axe 1 : La capacité stratégique – Pour un milieu de travail et d'éducation juste et égalitaire

1.1 Les mobilisations politiques et sociales en faveur d'une société juste et égalitaire

- 1.1.1 Que la FEC-CSQ poursuive son engagement envers un système public plus juste et plus égalitaire en faisant la promotion de la mixité sociale à l'école, des centres de la petite enfance et de l'accessibilité et la gratuité scolaire, de la petite enfance à l'université.
- 1.1.2 Que la FEC-CSQ participe au débat sur les finances publiques en faisant la promotion de mesures qui visent à réduire les inégalités sociales et s'assurer l'accès à des services publics, notamment en santé et en éducation, sur l'ensemble du territoire, et poursuive en ce sens la lutte pour un réinvestissement majeur dans les services publics.
- 1.1.3 Que la FEC-CSQ diffuse la campagne des centrales syndicales pour l'instauration d'une assurance médicaments universelle.
- 1.1.4 Que la FEC-CSQ appuie la CSQ et la Coalition pour la conciliation famille-travail-études dans leurs démarches visant à faire adopter par le gouvernement du Québec une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études.
- 1.1.5 Que la FEC-CSQ effectue une veille afin de s'assurer qu'aucun recrutement militaire ni publicité en faveur des Forces armées canadiennes ne se fassent dans les cégeps affiliés à la Fédération.

1.2 Le réseau collégial et la profession enseignante

- 1.2.1 Que la FEC-CSQ effectue une veille concernant la mise en œuvre de la révision du mode de financement des cégeps ainsi que sur les *Règles du régime budgétaire et financier des cégeps*.
- 1.2.2 Que la FEC-CSQ poursuive ses démarches pour défendre l'accessibilité à la formation collégiale sur l'ensemble du territoire, notamment pour les programmes techniques, les cégeps de région et les petits cégeps.
- 1.2.3 Que la FEC-CSQ poursuive ses démarches auprès des ministères concernés et des différents acteurs du milieu en vue de préserver le DEC qualifiant en *Soins infirmiers*.
- 1.2.4 Que la FEC-CSQ travaille à renforcer la capacité du personnel enseignant d'influencer les décisions prises dans les instances décisionnelles des collèges.

1.3 Les relations de travail

- 1.3.1 Que la FEC-CSQ diffuse la campagne de la CSQ sur les sept risques psychosociaux du travail.
- 1.3.2 Que la FEC-CSQ effectue une analyse de l'efficacité du processus actuel d'arbitrage des griefs et de ses divers intervenants afin de s'assurer que les syndicats affiliés et leurs membres bénéficient d'un réel accès à la justice et d'une représentation adéquate de leurs intérêts.
- 1.3.3 Que la FEC-CSQ informe les syndicats affiliés des diverses options légales et politiques leur permettant d'inclure les enseignantes et enseignants de la formation sur mesure dans leur accréditation.

Axe 2 : La cohésion interne – Pour une réelle démocratie syndicale : démocratie, égalité, inclusion

2.1 Le comité de la condition des femmes (CCF)

- 2.1.1 Que la FEC-CSQ invite les syndicats à assurer la participation d'au moins une femme aux réunions du CCF-FEC et aux réseaux des femmes CSQ.
- 2.1.2 Que la FEC-CSQ invite les syndicats affiliés et leurs membres à participer aux activités visant la promotion des rapports égalitaires et la prévention des violences sexuelles qui seront organisées dans les cégeps.
- 2.1.3 Que la FEC-CSQ adopte un discours et des pratiques inclusives.
- 2.1.4 Que la FEC-CSQ réfléchisse à un éventuel changement de son sigle et/ou de son nom, et ce, dans un souci d'inclusion.
- 2.1.5 Que la FEC-CSQ sensibilise ses membres à l'importance d'intégrer en emploi les personnes issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi et les informe quant aux obligations des collègues découlant de la Loi.
- 2.1.6 Que la FEC-CSQ entreprenne notamment avec le CCF une réflexion, dans une approche intersectionnelle, pour mieux comprendre les réalités et défis que pose l'inclusion en emploi des enseignantes et enseignants qui vivent de multiples discriminations (personnes autochtones, handicapées, immigrantes, racisées et membres de la communauté LGBTQ+).
- 2.1.7 Que la FEC-CSQ poursuive son engagement dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie et assure la présence d'une personne à la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

2.2 Le comité pour prévenir et contrer le harcèlement, le sexisme et les violences dans nos instances syndicales

- 2.2.1 Que la FEC-CSQ offre une formation aux déléguées et délégués du conseil général de la Fédération pour les outiller en vue d'éventuels signalements de violence sexuelle qui pourraient leur être faits dans le cadre de leurs fonctions syndicales.
- 2.2.2 Que la FEC-CSQ offre aux membres du comité pour prévenir et contrer le harcèlement, le sexisme et la violence dans les instances syndicales de la FEC une formation plus spécialisée sur l'accueil et l'accompagnement des personnes plaignantes.
- 2.2.3 Que la FEC-CSQ mandate le comité pour prévenir et contrer le harcèlement, le sexisme et la violence dans les instances syndicales de la FEC pour réviser la politique et la procédure de la Fédération, à la lumière des connaissances acquises lors des travaux menant à l'adoption, dans nos cégeps, d'une politique en matière de violences sexuelles.

2.3 Le comité des pratiques syndicales

- 2.3.1 Que la FEC-CSQ adopte une déclaration de principes permettant de guider ses décisions et ses actions.
- 2.3.2 Que le conseil fédéral réfléchisse à la question des pratiques syndicales à la Fédération en se penchant notamment sur les questions et problématiques soulevées dans le rapport du comité des pratiques syndicales déposé au conseil général des 2 et 3 mai 2019 et qu'il soumette des recommandations au conseil général à cet égard.
- 2.3.3 Que l'une des personnes en poste à la vice-présidence au bureau exécutif de la FEC-CSQ soit en charge du dossier des pratiques syndicales.

2.3.4 Que la FEC-CSQ organise un atelier sur les pratiques syndicales lors d'au moins un conseil général par année.

2.4 Séance d'accueil des membres nouvellement élus des syndicats affiliés

2.4.1 Que la FEC-CSQ maintienne la séance d'accueil destinée aux membres nouvellement élus des syndicats affiliés et évalue la pertinence de la jumeler avec celle destinée aux nouveaux membres du CIFAC.

Axe 3 : La cohésion externe – Pour une solidarité avec l'ensemble des mouvements sociaux

3.1 La solidarité avec les mouvements sociaux

3.1.1 Que la FEC-CSQ continue de tisser des liens étroits avec les groupes de la société civile et les groupes syndicaux étudiants, et partage avec eux les dossiers prioritaires de la Fédération.

3.1.2 Que le prix Nicole-Fortin soit suspendu jusqu'à ce qu'une nouvelle proposition soit élaborée et adoptée en conseil général.

3.1.3 Que la FEC-CSQ s'associe aux actions s'inscrivant dans le sillage des mouvements de mobilisation pour le climat.

3.1.4 Que la FEC-CSQ continue de faire la promotion du mouvement EAV-EVB.

3.1.5 Que la FEC-CSQ maintienne ses pratiques écoresponsables :

- en poursuivant son partenariat avec l'organisme *Activité éducative Un Arbre – Une Vie* afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre produites lors des instances syndicales de la FEC-CSQ;
- en révisant, à la fin de chaque triennat, la quantité de gaz à effet de serre produite par la tenue des diverses instances auxquelles participent ses membres afin d'ajuster la plantation annuelle d'arbres que la Fédération effectue pour se conformer à son objectif annuel de compensation (approche carbone neutre).

3.2 La solidarité internationale

3.2.1 Que la FEC-CSQ soutienne financièrement la dernière année de formation de la cohorte du programme de formation destiné aux enseignantes et enseignants des écoles publiques et privées d'Haïti leur permettant d'accéder à la certification requise par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle d'Haïti (MENFP). Qu'une somme de 5 000 \$ soit provisionnée à cet effet.

3.2.2 Que la FEC-CSQ évalue, avec la CSQ et l'Internationale de l'Éducation (IÉ), la pertinence de donner suite à ce projet ou de s'associer à tout autre projet de solidarité, en Haïti ou ailleurs dans le monde.

3.2.3 Que la FEC-CSQ poursuive son implication et sa participation aux travaux de l'Internationale de l'Éducation en déléguant une représentante ou un représentant aux principales instances ou activités de l'IÉ, plus particulièrement celles touchant l'enseignement supérieur.

4. Recommandations thématiques

#Syndicalisme 2.0 : notre action syndicale enseignante à l'ère du numérique

- 4.1 Que la FEC-CSQ fasse connaître et diffuse [la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle](#).

La Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (IA) vise les trois objectifs suivants : a) élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'IA; b) orienter la transition numérique afin que tous puissent bénéficier de cette révolution technologique; et c) ouvrir un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable et écologiquement soutenable de l'IA.

La déclaration se fonde sur les dix principes suivants : bien-être, respect de l'autonomie, protection de l'intimité et de la vie privée, solidarité, participation démocratique, équité, diversité, prudence, responsabilité et développement soutenable.

- 4.2 Que la FEC-CSQ fasse connaître et continue de soutenir les médias alternatifs et indépendants afin d'assurer une diversité des médias et une fiabilité des sources journalistiques.
- 4.3 Afin de permettre un meilleur encadrement du numérique et de la formation à distance (FAD) au collégial, que la FEC-CSQ :
- 4.3.1 s'assure que des formations suffisantes, adaptées et justement financées sont offertes lors de l'intégration des outils numériques;
 - 4.3.2 revendique l'accès pour toutes et tous aux outils numériques nécessaires ainsi qu'à des formations de qualité;
 - 4.3.3 exige le respect de notre autonomie professionnelle en demandant notamment que le personnel enseignant soit consulté sur le choix des outils numériques et sur leur usage;
 - 4.3.4 réclame l'introduction de balises et un financement propre aux nouveaux modes d'organisation de l'enseignement notamment en poursuivant les travaux prévus à l'annexe VIII-7 de la convention collective en vue de dresser avec la partie patronale un portrait précis de la FAD au collégial;
 - 4.3.5 continue à documenter l'impact du numérique sur la tâche et sur l'empiètement croissant du travail sur la vie privée.
- 4.4 Que la FEC-CSQ assure une mise à jour des outils et des stratégies de communication syndicaux adaptés au virage numérique afin de favoriser la participation démocratique des membres et de renforcer l'influence externe de la Fédération.

5. Questions diverses

- 5.1 Que la FEC-CSQ procède aux concordances nécessaires et aux corrections linguistiques, s'il y a lieu, autant dans les statuts que pour les recommandations thématiques et celles issues du rapport d'activités.